

DEL2024_04_075

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 27
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 18 avril 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

M. Gérard GINAC (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Mme Djena DIARRA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

Mme Maria DA SILVA a été désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N°23-184 ENTRE LA CAF DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE DE MONTFERMEIL AU TITRE DE L'AXE 2 "ACCES AUX FAMILLES FRAGILES AUX MODES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE"

Sur proposition de Maria DA SILVA.

L'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes et celles faisant face à un handicap d'un parent ou d'un enfant, notamment au travers d'une politique facilitant leur accès.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention d'objectifs et de financement n° 23-184 proposée par la CAF au titre de l'axe 2 Du Fonds Publics et Territoires « accès aux familles fragiles aux modes d'accueil de la petite enfance » pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Considérant que la convention 23-184 définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière au fonctionnement du projet « crèche à vocation d'insertion professionnelle »,

1/2

DEL2024_04_075

Vu les objectifs de la CAF de Seine-Saint-Denis qui visent à soutenir des services d'accueil ou des actions dont le fonctionnement est adapté aux besoins des publics ciblés qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- proposer un offre d'accueil à temps complet, partiel, ou sur des temps occasionnels au sein d'un Eaje ou en accueil individuel ;
- mettre en place des actions de soutien aux démarches d'insertion sociale ou professionnelle des familles en situation de pauvreté ;
- s'inscrire dans un réseau partenarial, à l'échelon du quartier, de la commune ou du département pour faciliter l'identification des familles et lutter contre le nonaccès ;
- apporter une information individualisée aux familles sur le fonctionnement des modes d'accueil de la petite enfance, les aides financières et les coûts à leur charge ;
- objectiver le coût lié à la mise en œuvre du projet,

Considérant le projet éducatif local de la ville de Montfermeil,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention n°23-184 conclue pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ainsi que tout document et avenant y afférent.
2. De dire que la présente convention encadre les modalités de versement de l'aide financière après réception des pièces justificatives précisées à la convention.
3. De dire que ladite subvention sera inscrite au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Maria DA SILVA

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le **02.05.2024**

Au Représentant de l'Etat

Publié le **02.05.2024**

Montfermeil, le **02.05.2024**

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.